

**DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2010.10**

Objet : délib.2010.10 Lancement opération fleurissement du Village.doc

**L'an deux mille dix et le deux février,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD,
Maire.**

Date de convocation : 26 janvier 2010

**Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Daphné
GAULT, Eric CLO, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,
Franck DENOLLY, Michel RODEL**

**Mesdames : Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Sylviane
MONNOT**

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite que le conseil municipal s'organise de manière à conduire une opération de fleurissement du Village.

Parmi les volets de cette opération il évoque :

- La mise en place de « jachères fleuries »
- Le fleurissement du centre village ;
- Le fleurissement des quartiers ;
- Le fleurissement des fontaines et autres lieux du patrimoine local remarquable
- La mise en place d'un concours « maisons fleuries » et « village fleuri ».

L'opération est à conduire dans les plus brefs délais de manière à ce que les résultats s'en fassent sentir dès cette année ; l'opération étant à reconduire pour les années suivantes.

Monsieur le Maire souhaite charger Monsieur l'adjoint à l'information/communication de conduire cette opération.

Monsieur l'adjoint à l'information/communication rendra compte de l'avancement de cette opération et des éventuelles difficultés rencontrées à M le Maire, puis en municipalité et au conseil municipal.

Le jury local du concours « maison et village fleuris » comprendra des représentants de la population.

Monsieur le Maire propose de se charger de solliciter les éventuelles sources de subventions pour ce type d'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **Approuve le lancement de cette opération et le choix de Monsieur l'adjoint à l'information/communication pour la conduire.**
- ♦ **Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire :
Patrick BARRAUD**